

ment; elle casse net et sans éclats. La *branche chiffonne* ou *folle* est une menue *branche*, en général peu avantageuse, mais qu'on utilise quelquefois dans la taille. La *branche gourmande* est grosse, longue et droite; elle absorbe, comme son nom l'indique, toute la nourriture destinée aux *branches* voisines, et doit être supprimée à la taille. La *branche de réserve* se trouve placée entre deux *branches* à fruit; on la conserve en la taillant très-court, pour remplacer, l'année suivante, la *branche* qui a porté fruit. La *branche à faux bois* est celle qui perce à travers l'écorce du tronc ou des grosses *branches*, au lieu de sortir de l'œil ou bouton; elle est assez grosse, et ressemble à la *branche* à bois. On donne encore le nom de *branche acotée* à celle qui a acquis, après le mois d'août, la consistance nécessaire pour résister aux gèlées et supporter l'opération de la greffe; et on appelle *branches veules* celles qui, faibles et menues, ne promettent aucune fécondité.

— Général. Les *branches* sont des fragments d'une filiation générale, qui sortent d'une même souche, et forment souvent elles-mêmes de nouvelles subdivisions, lesquelles se nomment aussi *branches* lorsqu'elles ont un certain nombre de degrés. Il y a autant de *branches* dans une famille qu'il y a de personnages existants et ayant postérité mâle; mais, en généalogie, quand ces *branches* s'éteignent à la seconde ou à la troisième génération, on les nomme rameaux. Lorsque l'auteur commun de toutes les *branches* d'une maison a deux fils ou plus, s'ils ont l'un et l'autre postérité mâle, l'aîné forme la première *branche* et le puîné forme la seconde *branche*, qui succède à l'extinction de la première et de tous ses rameaux; hors ce cas, le rang successif de la seconde *branche* s'éloigne autant qu'il sort de nouvelles *branches* de la première, de sorte que, de seconde *branche* qu'elle était d'abord, elle devient la troisième, la quatrième, etc., suivant le nombre de *branches* sorties de la première.

BRANCHÉ, ÉE (bran-ché) part. pass. du v. Brancher. Perché, établi sur une *branche* d'arbre ou sur quelque chose qui y ressemble : *Un oiseau branché sur un arbre. Un moussé branché sur une vergue.*

— Fam. Pendu : *Les faux sauniers furent battus, leur sel pris et leurs prisonniers branchés.* (St-Sim.) Pendant ce temps, nos trois voleurs, qui avaient ri de saint Julien et de son oraison, étaient pris, jugés, pendus, ou, pour mieux dire, en nous servant de l'heureuse expression du poète, n'étaient plus qu'un trio branché. (Fr. Miché.)

— Et le trio branché Mourut contrit et fort bien confessé.

LA FONTAINE.

— Blas. S'emploie quelquefois pour tige.

BRANCHÉE s. f. (bran-ché — rad. *branche*). Ce que porte une *branche* d'arbre, d'arbutus : *La plus jeune des filles lui attacha une branchée de fleurs avec des rubans à son chapeau.* (G. Sand.) || Peu usité.

BRANCHELLIENNES s. f. pl. (bran-ché-li-è-ne — du gr. *branchia*, branchies). Annél. Groupe d'annélides, formant une section de la famille des hirudiniens, et comprenant les espèces à branchies saillantes.

BRANCHELLION s. m. (bran-chèl-li-on — du gr. *branchia*, branchies). Genre d'annélides suceuses, formé aux dépens des sanguées, et comprenant deux espèces qui vivent en parasites, l'une sur les tortues marines, l'autre sur les torpilles.

BRANCHELLIONIENS s. m. pl. (bran-chèl-li-on-i-ain — rad. *branchellion*). Famille d'annélides suceuses, ayant pour type le genre *branchellion*.

BRANCHEMENT (bran-che-man — abrégé d'*embranchement*). Petit tuyau qui conduit le gaz d'un tuyau principal ou secondaire à l'appareil d'éclairage : *A Paris, l'emploi du gaz se répand de plus en plus, ce qui n'était guère possible autrefois, lorsque le particulier qui voulait y recourir se voyait dans l'obligation d'aller prendre un BRANCHEMENT dans la rue.* (Moniteur universel.)

BRANCHER v. a. ou tr. (bran-ché — rad. *branche*). Attacher à une *branche* d'arbre, pendre : *Il semblait ne pas se douter que les hommes pendus s'étranglent, tant il était alerte à faire BRANCHER des compagnons pour les motifs les plus frivoles.* (Th. Gaut.)

— Ainsi qu'on fait brancher les recéleurs Des meubles et bijoux ravis par les voleurs, On fait brancher aussi tous les dépositaires Des écrits et billets signés par les faussaires. J.-B. ROUSSEAU.

— Diviser en branches, en parlant d'une famille : *Il fallait faire détruire son propre ouvrage, la consolation de la fin prématurée de ses grandeurs temporelles, en les laissant dans sa maison, qu'il branchait à l'exemple de Charles-Quint.* (St-Sim.)

— Techn. Etablir une division, une *branche* de tuyaux pour les eaux, le gaz : *BRANCHER des conduites d'eau.* || Mouvoir la *branche* dans l'ouverture de la bosse, chez les verriers.

— Fauconn. Donner la première éducation à un oiseau de haut vol : *BRANCHER un faucon.*

— Intransitiv. Percher sur des branches d'arbre : *Le faisan, la perdrix rouge, le coq de bruyère BRANCHENT.* (Acad.)

Se brancher v. pr. Percher sur une *branche* : *Tous les oiseaux percheurs SE BRANCHENT pour dormir et ont le tarse dirigé dans le sens vertical.* (Toussnel.)

— La veuve tourterelle, Perdant sa compagne fidèle, Se brancha sur un tronc séché. PH. DESPORTES.

BRANCHÈRE s. f. (bran-chè-re). Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de vesces, et particulièrement de celle qui croît spontanément dans les blés.

BRANCHETTE s. f. (bran-chè-te — dimin. de *branche*). Petite *branche*. Les pruniers qui produisent la grosse mirabelle poussent des touffes confuses de BRANCHETTES dont on les débarrasse. (Encycl.) L'oiseau va chercher des matériaux pour le nid, herbes, mousses, racines ou BRANCHETTES. (Michelet.)

BRANCHE-URSINE s. f. (bran-chur-si-ne — de *branche*, et du lat. *ursinus*, d'ours). Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces d'acanthoïdes de la berce. || On dit mieux BRANC-URSINE.

BRANCHIAL, ALE adj. (bran-chi-al, a-le — rad. *branchies*). Zool. Qui appartient, qui a rapport aux branchies : *Appareils BRANCHIAUX. Respiration BRANCHIALE.*

BRANCHIDE adj. m. (bran-chi-de). Mythol. gr. Surnom d'Apollon, à cause de son amitié pour le jeune Branchus.

BRANCHIÉ, ÉE adj. (bran-chi-é — rad. *branchies*). Zool. Qui est pourvu de branchies.

BRANCHIELLE s. f. (bran-chi-è-le — du gr. *branchia*, branchies). Bot. Genre de mousses.

BRANCHIER adj. (bran-chi-é — rad. *branche*). Fauconn. Se dit d'un oiseau qui ne peut encore voler que de *branche* en *branche* : *Oiseau BRANCHIER.*

BRANCHIER (SAINT-), bourg de Suisse, canton du Valais, à 25 kilom. S.-O. de Sion, sur la Dranse, dans la vallée d'Entremont, à l'endroit de sa jonction avec celle de Bagnes, sur la route du Grand-Saint-Bernard; 750 hab. Belle église; dans le voisinage, mines de fer et de plomb; ruines d'anciennes forteresses.

BRANCHIES s. f. pl. (bran-chi — du gr. *branchia*, même sens). Zool. Organe respiratoire des animaux qui vivent et respirent dans l'eau, en séparant, au moyen de cet appareil, l'air dissous dans le liquide : *Divers crustacés et des mollusques, bien que munis de BRANCHIES, vivent à l'air libre; mais ils doivent se tenir constamment dans les endroits humides.* (C. d'Orbigny.) On appelle vulgairement toutes les branchies des poissons, par une erreur grossière qui a fait prendre pour des pavillons d'oreilles les opercules des branchies.

— Encycl. La plupart des animaux aquatiques ont pour organes de la respiration des *branchies*; tels sont les poissons, les batraciens (au moins dans leur jeune âge), quelques larves d'insectes vivant dans l'eau, les crustacés, les annélides, la plupart des mollusques, etc. Les *branchies* consistent généralement en une nombreuse série de lames juxtaposées; on peut en voir un exemple familier dans l'huître, où elles constituent ce qu'on nomme la *frange*. D'autres fois, elles ont la forme de filaments, de houppes, de panaches, etc. Toujours elles présentent un grand développement superficiel, qui facilite les rapports entre l'air dissous dans l'eau et le sang qu'il est appelé à régénérer. Chez la plupart des poissons, les *branchies* sont situées aux côtés du cou, dans les fentes vulgairement nommées *ouïes*; mais dans les poissons cartilagineux ou chondroptérygiens (squal, raie, lamproie), la grande ouverture des ouïes est remplacée par d'autres ouvertures plus ou moins nombreuses qui livrent passage à l'eau.

Les *branchies* des poissons sont, en général, composées de lames analogues aux dents d'un peigne, présentant de très-nombreuses ramifications de vaisseaux sanguins, une au moins à chaque dent du peigne. Ces veines sont abouchées à des artérioles. C'est à travers des parois de ces organes qu'est absorbé l'oxygène de l'air, qui transforme le sang veineux en sang artériel, phénomène désigné sous le nom d'hématose ou revivification du sang. Le poisson avale l'eau par un mouvement régulier, spasmodique, analogue à celui qui régularise la respiration aérienne des quadrupèdes. Cette eau est ensuite chassée entre les lames des peignes branchiaux, et se trouve expulsée par les ouvertures extérieures et latérales qui portent le nom d'ouïes.

Les tétards des batraciens portent leurs *branchies* sur les parties latérales de la tête; chez les salamandres, elles flottent à l'extérieur, tandis que chez les grenouilles, elles sont recouvertes par la peau. Les larves des éphémères et de quelques autres insectes ont des espèces de fausses *branchies* en forme de lames ou de panaches, dans l'épaisseur desquelles on voit ramper des trachées ou vaisseaux aériens. Dans la plupart des crustacés, les *branchies* constituent des pyramides, des lames ou des tubes, placés à la base des pattes et recouverts par les rebords de la carapace; dans les squilles et quelques autres genres, les *branchies*, en forme de panache, sont situées sous la queue. Les annélides marines ont des *branchies* constituant de petites lames ou de petites houppes rangées sur toute la longueur

du dos ou réunies autour de la tête en panaches rayonnants.

Quant aux mollusques, les modifications que présentent leurs *branchies* sont si nombreuses, qu'il serait trop long de les décrire; il nous suffira de dire que ces organes offrent assez de variété pour constituer la base principale de leur classification et de leur division en ordres.

La plupart des animaux munis de *branchies* sont, en quelque sorte, condamnés par leur organisation à vivre dans l'eau; plusieurs meurent presque aussitôt qu'ils sortent de cet élément; d'autres peuvent vivre dans l'air plus ou moins longtemps. L'exemple le plus remarquable est fourni par les anguilles, qui peuvent, comme on sait, sortir d'un étang pour se rendre dans un autre, en traversant souvent une assez grande étendue de terre, et l'on a trouvé des anguilles vivantes blotties dans des touffes d'herbes. On cite même des poissons des régions tropicales qui grimpent, pendant la nuit, sur les arbres voisins.

BRANCHIFÈRE adj. (bran-chi-fè-re — du gr. *branchia*, branchies, et du lat. *fero*, je porte). Zool. Qui est muni de branchies.

— s. m. pl. Moll. Groupe de mollusques gastéropodes, munis de branchies.

BRANCHILLON s. m. (bran-chi-lon; || mil. — dimin. de *branche*). Petite *branche*. || Peu usité.

BRANCHIOBELLE s. f. (bran-chi-o-bè-le — du gr. *branchia*, branchies; *bèlla*, sangsue). Genre d'annélides suceuses, formé aux dépens des sanguées, et comprenant une espèce qui vit en parasite sur les branchies des écrevisses.

BRANCHIODELE adj. (bran-chi-o-dè-le — du gr. *branchia*, branchies; *dèlos*, apparent). Zool. Dont les branchies sont visibles à l'extérieur.

— s. m. pl. Groupe d'annélides, comprenant les espèces dont les branchies sont visibles au dehors.

BRANCHIOGASTRE adj. (bran-chi-o-ga-stre — du gr. *branchia*, branchies; *gastér*, ventre). Zool. Qui a des branchies ventrales.

— s. m. pl. Crust. Ordre de crustacés, qu'on a divisés en amphipodes et en stomatopodes.

BRANCHIO - MASTOÏDIEN s. m. (bran-chi-o-ma-sto-i-di-ain — de *branchies* et de *mastoidien*). Anat. Nom donné à l'un des muscles du cou de la salamandre.

BRANCHIOPONTES s. m. pl. (bran-chi-opon-te — du gr. *branchia*, branchies; *poné*, je respire). Zool. Nom sous lequel on a réuni tous les animaux invertébrés qui respirent par des branchies, tels que la plupart des crustacés, des mollusques et des annélides.

BRANCHIOPODE adj. (bran-chi-o-po-de — du gr. *branchia*, branchies; *pous*, *podos*, pied). Dont les branchies sont placées sur les pattes.

— s. m. pl. Crust. Un des grands groupes de crustacés, comprenant une grande partie des espèces d'eau douce, dont les branchies sont placées sur les pattes : *La taille des BRANCHIOPODES est en général petite.* (P. Gervais.)

— Encycl. Latreille faisait des *branchiopodes* un ordre parmi les crustacés; selon Milne Edwards, ils forment la quatrième division de cette classe importante, et ils contiennent la plupart de nos crustacés d'eau douce. Ce sont, en général, de petits animaux; leurs pattes thoraciques sont à la fois des organes locomoteurs et respiratoires, d'apparence foliacée et branchiforme, ce qui leur a fait donner le nom de *branchiopodes*; elles sont dans un état continu d'agitation, même lorsque l'animal reste en place. Ils ont des anneaux en nombre variable; un, deux ou trois yeux, et, dans ce dernier cas, deux sont souvent pédonculés; un libre, deux mandibules, une lèvre inférieure, une seule paire de pattes-maxillaires peu développées; un abdomen assez grand, terminé par une sorte de queue bifide. Ils forment deux ordres : les phyllopoètes et les cladocères ou daphnoïdes. Cuvier considérait les *branchiopodes* comme un ordre, ainsi que Latreille, et il le divisait en deux sections : celles des lophyropes et des phyllopes. Latreille distinguait une troisième section, celle des bosciopes, dont Cuvier fait le deuxième ordre des entomostacés.

Les genres les plus connus sont : les apus, les limnadiés et les branchipes, parmi les phyllopoètes; les daphnies et les polyphèmes, parmi les cladocères.

BRANCHIOPODIFORME adj. (bran-chi-o-po-di-for-me — de *branchiopode* et de *forme*). Zool. Qui ressemble à un animal ayant les branchies aux pattes.

BRANCHIOSTÈGE adj. (bran-chi-o-sté-je — du gr. *branchia*, branchies; *stégé*, je couvre). Zool. Qui recouvre les branchies : *Membrane BRANCHIOSTÈGE.* || Dont les branchies sont couvertes par une membrane : *Poissons BRANCHIOSTÈGES.*

— s. m. pl. Ichtyol. Ordre de poissons peu naturel, et qui n'a pas été adopté.

BRANCHIOSTOME s. m. (bran-chi-o-sto-me — du gr. *branchia*, branchies; *stoma*, bouche). Zool. Ouverture par laquelle les branchies sont en communication avec le liquide.

BRANCHIPE s. m. (bran-chi-pe — du gr. *branchia*, branchies; *pous*, pied). Crust. Genre de crustacés branchiopodes, qui vivent dans

les eaux douces ou marines : *On voit apparaître des légions nombreuses de BRANCHIPES.* (P. Gervais.)

— Encycl. Les *branchipes* sont des crustacés véritablement singuliers dans leur forme et leurs caractères; ils ont des yeux latéraux, pédiculés et mobiles; ils n'ont point de test, point de pattes à crochets, et ont le corps allongé, assez étroit, très-mou. Il paraît que ces animaux prennent pendant leur développement successif des figures différentes. On les trouve dans les fossés remplis d'eau.

BRANCHIS s. m. (bran-chi — rad. *branchier*). Fauconn. Billot sur lequel on attache l'oiseau de proie qu'on veut élever.

BRANCHITE s. f. (bran-chi-te — de *Branchi*, savant italien). Minér. Nouvelle résine fossile qui a été découverte au Monte-Vasso, en Toscane, où elle se trouve dans une couche de lignite.

BRANCHIURE adj. (bran-chi-u-re — du gr. *branchia*, branchies; *oura*, queue). Zool. Dont les branchies sont situées sous la queue.

BRANCHIUROMOLGE s. m. (bran-chi-u-romol-je — du gr. *branchia*, branchies; *oura*, queue; *molgos*, salamandre). Erpét. Salamandre ou batracien à queue, qui respire par des branchies.

BRANCHU, UE adj. (bran-chu — rad. *branche*). Qui a des branches ou beaucoup de branches : *Un arbre BRANCHU. Ceux qui ont décrit l'arbre qui donne le bois de Brésil assurent qu'il est élevé, très-BRANCHU et couvert d'une écorce brune chargée d'épines.* (Raynal.)

— Fig. Qui offre deux voies, deux alternatives, deux issues : *Croyez-vous que cette idée BRANCHUE, et affreuse dans l'une et dans l'autre de ses deux branches, ne l'effrayera pas?* (St-Sim.) || Inus.

— Ornith. Se dit d'une espèce de canard : *Canard BRANCHU.*

BRANCHU (Rose-Timoléone-Caroline CHEVALIER DE LAVIT, dame), cantatrice française, née à Saint-Domingue en 1780, morte en 1850, est la première actrice lyrique donnée par le Conservatoire à l'Opéra, où elle débuta le 26 décembre 1798, avec un éclat extraordinaire, dans le rôle d'Antigone, rôle adopté alors par toutes les débutantes. Elle se signala dès ses premiers pas sur la scène, où elle fit présager ce qu'elle a tenu d'une manière si brillante. Élève de Garat, elle reçut de Dugazon des leçons de diction. Mme Branchu se plaisait à raconter la singulière façon de professer de ce dernier et ce qui lui était arrivé, à elle, certain jour, à l'un des cours du maître. Pendant qu'elle travaillait le personnage de Clytemnestre, Dugazon se livrait à des jeux de physionomie qui auraient fait pouffer de rire toute une salle. « Mais, lui dit l'élève, pourquoi donc, en ce moment, me faites-vous ces grimaces ? — C'est, lui répondit-il, que je veux m'assurer que tu es assez imbue de l'esprit de ton rôle pour ne pas t'apercevoir de ce qui se passe autour de toi, même des choses les plus inattendues. » Mme Branchu prétendait que cette bizarre réponse avait exercé une grande influence sur le progrès de ses études. Douée d'une rare sensibilité, tragédienne consommée, joignant une voix puissante à une expression communicative, Mme Branchu ne tarda pas à se trouver placée au premier rang de nos cantatrices. Elle se retira en 1826, après vingt-sept ans de succès, ayant créé ou repris un grand nombre de rôles, parmi lesquels nous citerons : *Fernand Cortez, Edipe à Colone, les Héraclides* (Laméa), les *Danaïdes* (Hypermetre), *Iphigénie en Aulide* de Gluck (Clytemnestre). Son triomphe a été la *Vestale* de Spontini. Elle a repris avec bonheur l'*Armide* de Gluck, en compagnie de Nourrit père, de Dorvès, en 1811, et a chanté le rôle de *Didon* au grand contentement de ceux qui n'avaient pu voir Mme Saint-Huberti. Sa sensibilité profonde et sa remarquable intelligence de la scène ne lui permirent pas cependant de faire réussir la *Phédre* de Lemoyne, remise sur le théâtre au mois de novembre 1813. Cette cantatrice avait épousé un danseur de l'Opéra, Branchu, mort vers 1830. Celui-ci se faisait remarquer par une taille avantageuse; il avait de la vigueur, de l'aplomb et de la légèreté, mais il fut loin de tenir dans son art le rang élevé que sa femme occupa dans le sien. Quels que fussent ses triomphes, elle ne les considéra jamais que comme des invitations du public à perfectionner de plus en plus son talent, et, jusqu'à sa retraite, elle ne cessa de prendre des leçons de Garat.

BRANCHURE s. f. (bran-chu-re — rad. *branche*). Se dit, dans quelques provinces du centre de la France, pour le branchage, l'ensemble des branches d'un arbre : *La BRANCHURE du chêne couvre une grande place herbue.* (G. Sand.)

BRANCHUS s. m. (bran-kuss — gr. *branchus*, enrouement). Pathol. Espèce de catarrhe de la muqueuse du pharynx et de la trachée-artère.

BRANCHUS, fils de Smiéus ou d'Apollon et d'une Miliésienne à qui Apollon accorda le don de prédire l'avenir. Il rendait des oracles dans un temple de Didyme.

BRANCO (RIO), rivière de l'empire du Brésil, dans la province d'Alto-Amazonas; elle prend sa source au S.-E. de la république de Venezuela, entre bientôt dans le territoire du